Projet Pédagogique

Centre Récréatif
Commune de Waterloo

Table des matières

1	Introduction	1
2	Le lieu d'accueil	1
3	L'encadrement des enfants	3
4	La journée d'accueil	4
5	Les activités	5
6	La communication avec les familles	8
7	L'accueil des enfants à besoins spécifiques	9

Introduction

Le Centre Récréatif de Waterloo, agréé par l'ONE, est ouvert depuis de nombreuses années et accueille les enfants âgés de 2,5 à 12 ans durant tous les congés scolaires, à l'exception des congés d'hiver. Notre Centre Récréatif a pour objectif premier d'offrir des vacances aux enfants dont les parents travaillent ou qui n'ont pas la possibilité de partir.

Pour être admissible, l'enfant doit être domicilié dans la Commune, fréquenter une école à Waterloo ou avoir des parents travaillant à Waterloo.

Le présent projet pédagogique du Centre Récréatif est élaboré en concertation avec le Pouvoir Organisateur, représenté par le Directeur Général et la Bourgmestre, son personnel administratif et les Coordinateurs du Centre Récréatif.

Le lieu d'accueil

Nous accueillons chaque semaine environ 200 enfants.

Les lieux d'accueil du Centre Récréatif peuvent varier en fonction des infrastructures disponibles sur le territoire communal, au moment de l'organisation dudit Centre Récréatif.

Voici les différents lieux d'accueil possibles :

- Ecole communale de Mont-Saint-Jean : rue du Ménil 3 à 1410 Waterloo
- Ecole communale du Chenois : rue Mattot 135 à 1410 Waterloo
- Le hall omnisports du centre : rue Théophile Delbar, 33 à 1410 Waterloo
- La salle polyvalente (Asub Rugby) : rue Théophile Delbar, 33 à 1410 Waterloo

Les écoles communales offrent toutes les deux de larges infrastructures qui s'adaptent à l'accueil des enfants de toutes les tranches d'âges. En plus des espaces extérieurs, des sanitaires, du réfectoire, des espaces destinés à l'accueil extrascolaire (lieux d'accueil du matin et du soir, espace de repos, ...), des infrastructures sportives, les directions d'écoles mettent les locaux « classes » à disposition du Centre Récréatif selon les besoins.

Les activités proposées aux enfants sont adaptées au lieu d'accueil, en fonction des infrastructures à disposition et des possibilités d'activités extérieures environnantes.
Habituellement, le lieu d'accueil prévoit 2 espaces bien distincts pour l'accueil des enfants de 2,5 ans à 6 ans (maternelles) et celui des enfants de 6 à 12 ans (primaires).
Ce choix a été opéré afin de répondre aux besoins de sécurité des plus jeunes enfants accueillis et de s'adapter au mieux au rythme de chaque groupe d'âge.
Nous réservons le hall omnisports et la salle polyvalente pour l'accueil des enfants en âge d'école primaire, soit de 6 à 12 ans compte tenu de la configuration des infrastructures plus adaptées aux enfants plus âgés et de la facilité d'accès vers les espaces extérieurs (piscine, parc communal, cinéma, ...).

Certains impératifs (travaux dans les écoles, crise sanitaire, ...) peuvent nous amener à revoir l'organisation du Centre Récréatif sur un unique site ou deux différents. En fonction de l'organisation choisie, le nombre d'enfants que nous pouvons accueillir peut fluctuer d'une année à l'autre.
Toutefois, nous évitons au maximum de scinder l'organisation sur deux sites différents, car cela génère plus de trajets pour les parents ayant des enfants d'âges différents.

Certains enfants fréquentant plus régulièrement le Centre Récréatif pendant les vacances, nous attachons une importance particulière à leur encadrement afin de les accueillir dans un environnement agréable et évoquant le plus possible les vacances. Dans cet objectif, nous réaménageons au mieux les locaux destinés aussi bien aux temps d'activités qu'aux temps libres et/ou de repos pour les plus jeunes.

Nos Coordinateurs et certains de nos animateurs étant également accueillants au sein de nos écoles communales le reste de l'année, nous avons décidé de créer la base des décors pour chaque Centre Récréatif avec les enfants fréquentant l'accueil extrascolaire. Cela procure une grande satisfaction aux enfants, qui retrouvent leurs œuvres artistiques lorsqu'ils viennent au Centre Récréatif. Le fait que nos accueillants soient également animateurs au Centre Récréatif les encourage à s'impliquer davantage dans la réalisation des décors.

Le service SIPP (Service de prévention de l'administration communale) organise une visite des lieux avec les Coordinateurs du Centre Récréatif au début de chaque mois et met ainsi en avant les consignes de sécurité. Ces consignes sont ensuite transmises aux animateurs.

L'encadrement des enfants

Un Coordinateur du Centre Récréatif breveté conformément aux exigences de l'ONE est désigné pour chaque implantation.

Le rôle du Coordinateur est de veiller à la bonne organisation du Centre Récréatif, du déroulement de la journée ainsi que d'accompagner les animateurs afin d'offrir un accueil de qualité aux enfants. Il assure également la communication avec les familles.
Chaque animateur sera convié à un entretien de sélection. Leur engagement tiendra compte de leurs motivations, de leur parcours, de leurs compétences et de leur expérience.

Pour l'encadrement des plus jeunes (2½ à 5 ans), le personnel sera choisi notamment sur base des aptitudes pédagogiques et/ou suivant ses études et hobbies le prédisposant à s'occuper de jeunes enfants.

L'ensemble de l'équipe d'encadrement est invité à une réunion d'information préalable au début de chaque activité. Lors de cette réunion, nous présentons le projet d'accueil et les informations relatives au bon fonctionnement du Centre Récréatif. Le service de prévention de la commune est également invité à transmettre les consignes de prévention et de sécurité.

Plusieurs réunions préparatoires entre les Echevin(es) du service Enseignement-ATL-Jeunesse, le service Enseignement-ATL-Jeunesse et les Coordinateurs ont lieu pour le bon déroulement du Centre Récréatif.

Chaque membre de l'équipe d'encadrement reçoit un exemplaire :

- du Projet Pédagogique ;
- du Règlement d'Ordre Intérieur ;
- du Règlement de Travail ;
- de la Charte des animateurs
- de la fiche d'accueil élaborée avec le service SIPP.

Les équipes travaillent en étroite collaboration afin de diversifier les propositions d'activités, notamment pour les enfants qui fréquentent le Centre Récréatif régulièrement. L'équipe est toujours à l'écoute des enfants et des parents en ce sens. Tous les animateurs font preuve d'enthousiasme et de créativité afin de rendre l'accueil agréable, épanouissant et plein de découvertes !

La journée d'accueil

Le Centre Récréatif se déroule de 9h à 16h. Un accueil est toutefois prévu chaque jour par des accueillants extrascolaires et/ou des animateurs selon l'horaire suivant :

- 07h15 à 09h00
- 16h00 à 18h15

A partir de 9h les enfants sont répartis dans différents groupes en fonction de leur âge et sont pris en charge par les animateurs afin de rejoindre leurs espaces respectifs.

Le nombre d'enfants par groupe est limité selon les normes ONE et dans l'objectif de garantir la sécurité des enfants.

Pour permettre aux enfants de se repérer entre les différents groupes et pour faciliter la reconnaissance des enfants par les animateurs en début de semaine, un système d'étiquettes a été mis en place pour les enfants de maternelle. Chaque matin, l'équipe du Centre Récréatif appose sur la poitrine de l'enfant une étiquette mentionnant son prénom, son nom, ainsi qu'un logo représentatif de son groupe (différent chaque semaine).

Voici une journée type au Centre Récréatif :

9h00 : Un moment d'accueil est organisé. Les enfants sont pris en charge par les animateurs qui proposent en alternance des moments d'activités et des moments de temps libre.
10h30 : Les enfants prennent leur collation.
11h00 : Poursuite des activités du matin ou période de temps libre.
12h00 : Repas du midi.
12h45 - 14h30 : Moment de sieste pour les tout-petits.
13h00 : Temps calme pour les plus jeunes (les animateurs proposent une lecture ou autre activité invitant les enfants au calme) / Reprise des activités pour les autres.
15h30 : Une collation est proposée aux enfants.
15h45 : Petit rassemblement avec les enfants pour marquer la fin de la journée, se dire au revoir et débriefer brièvement sur la journée d'accueil (bonne ou moins bonne journée, propositions pour les jours à venir, ...).
16h00 : Fin des activités ; départ progressif des enfants.

Les collations : Il y a deux moments pour les collations. Le Centre Récréatif prend en charge la collation du goûter. Nous proposons des collations diversifiées telles que des fruits, des compotes, des produits laitiers, des céréales, ...
Exceptionnellement (lors des moments plus festifs ou après une activité culinaire réalisée avec les enfants) des encas plus sucrés peuvent être proposés aux enfants, mais avec modération et sous la vigilance des animateurs.

Les parents doivent signaler les allergies via la fiche à compléter lors de l'inscription de l'enfant.

La sieste : Un temps calme et/ou de sieste est toujours prévu pour les plus petits qui peuvent venir avec leur doudou et/ou leur couverture. S'ils ne veulent pas dormir, ils seront encadrés par des animateurs qui les occupera pendant le temps calme, en attendant le réveil des autres enfants.

Les activités

Les activités seront avant tout choisies en vue de contribuer à l'épanouissement des enfants et à leur développement physique, psychologique, affectif, social, créatif, culturel, ..., en tenant compte de leur âge et de leurs besoins.

Afin de diversifier au mieux le programme du Centre Récréatif, nous proposons chaque semaine des activités variées aux enfants : activités musicales, sportives, créatives, ...
Un programme de base est défini peu avant le début des activités et se verra complété par les animateurs en fonction de leurs propositions respectives, en tenant compte des intérêts et des souhaits des enfants (que ce soit au niveau d'un thème ou d'un jeu bien précis).

Une attention sera accordée à la notion de temps libre tout au long de la semaine d'accueil. De ce fait, nous prévoyons une alternance entre périodes d'activités et périodes de temps libre où chacun est libre de choisir ce qu'il veut faire : jouer, discuter, rêver, lire, ...
De même, aucune activité ne sera imposée contre le gré de l'enfant. Si l'un ou l'autre enfant ne souhaite pas prendre part à l'activité proposée, une ou plusieurs alternatives seront possibles en fonction du contexte : si l'activité se déroule à l'intérieur, l'enfant aura accès à un espace permettant de se détendre, de lire un livre, de faire un jeu de construction, un jeu de société, des jeux libres à l'extérieur, des jeux symboliques, ... ; si l'activité se déroule à l'extérieur.

Les activités extérieures seront favorisées dès que le climat sera favorable.

Diverses propositions d'activités contribuent au développement des enfants :

1. **Pour le développement physique et mental de l'enfant** :

Des jeux de groupes sont organisés en plein air (ballons, courses relais, grands jeux, psychomotricité, ...) pour que les enfants aient l'occasion de se défouler et de faire de l'exercice physique. Ils apprennent ainsi à respecter le rythme de chacun, la solidarité, le fairplay, l'esprit d'équipe, ...
Ces activités permettent aussi aux enfants à apprendre à vivre au sein d'un groupe.

Ponctuellement, les enfants plus âgés auront la possibilité d'aller ensemble à la piscine.

2. **Pour le développement de la créativité de l'enfant, de son imaginaire** :

Une grande diversité de matériel est à disposition des animateurs. De quoi permettre aux enfants d'expérimenter différentes formes d'expression, ainsi que d'explorer leurs 5 sens : pâte à sel, papier mâché, peinture, coloriage, collage, maquillage, création de marionnette, ... Cela leur permet de faire appel à leur imagination et de développer leur créativité et leur autonomie.
Des activités théâtrales, musicales, d'expression corporelle (danse, psychomotricité, ...) seront également proposées.

3. **Pour le développement de l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation** :

En début du Centre Récréatif, les règles de vie sont établies ensemble via une charte. Il est important que les enfants comprennent la nécessité des règles et se les approprient.
Le respect de l'environnement est mis en pratique par le maintien des infrastructures en état de propreté, le tri des déchets et le respect de la nature lors des sorties en plein air. Dans les espaces mis à leur disposition, un set de propreté est mis en place.

4. **Pour le développement de l'intégration sociale :**

Par divers jeux et activités, les animateurs contribuent à la socialisation des enfants. Ils veilleront au comportement respectueux, à la tolérance et à l'entraide entre les enfants. Ils veilleront à une bonne communication dans le groupe et à ce que chacun puisse s'exprimer librement et dans le respect de l'autre.
Cette ambiance permet également de leur donner une approche multiculturelle et une ouverture à la différence et d'aller au-delà de leurs premières impressions.

Des jeux de présentation leur permettent de s'exprimer, d'être entendu et de sentir qu'ils ont leur place dans le groupe.
Les animateurs encouragent la construction d'une solidarité et d'un esprit coopératif entre les enfants, les animateurs et enfants/animateurs.

Des sorties extérieures, adaptées à l'âge des enfants, peuvent être proposées (promenade, plaines de jeux, parc, piscine,). Les enfants sont alors munis d'un gilet fluorescent. Lors des sorties extérieures, les animateurs emportent également une trousse de secours.

Nous invitons également occasionnellement des professionnels du spectacle, de la musique ou des animateurs de cirque ou autre, qui divertissent et font des animations ludiques et interactives.

Chaque année, le matériel mis à disposition des enfants s'étoffe un peu plus et offre un panel d'activités de plus en plus diversifié, permettant aux enfants de s'épanouir dans un contexte de vacances :

- Matériel de bricolages (crayons, peintures, papiers divers, stickers, colle, ...) pour éveiller leur créativité.
- Matériel sportif (raquettes de tennis et balles, ballons en plastiques, draisiennes, cerceaux, ...) pour montrer l'importance de l'activité physique pour le corps et l'esprit et pour l'éveil des sens de l'enfant.
- Matériel de cuisine (four, plaque de cuisson, ingrédients de cuisine, ...).
- Matériel de jeux symboliques (poupées, dînette, personnages, ...).
- Jeux de construction (lego, Kappla, Duplo, ...).
- Jeux de société (dames, échecs, cartes, Lotto des odeurs, jeu de l'oie, ...).
- Maquillage.
- ...

La communication avec les familles

La communication avec les familles ou les référents des enfants est favorisée à différents moments et par différents moyens :

- L'inscription de l'enfant via le site du Centre Récréatif : une inscription préalable est obligatoire et se réalise en ligne. Les inscriptions sont clôturées dès le moment où le quota des places disponibles est atteint et au plus tard chaque lundi qui précède le début de l'activité. Ceci permet d'organiser les aspects administratifs du Centre Récréatif et la compilation des dossiers des enfants.

Lors de l'inscription, différentes informations seront disponibles sur le site comme le Projet Pédagogique et le Règlement d'Ordre Intérieur. Il est demandé aux parents de lire ces documents et ensuite de valider la case « J'ai lu », avant de poursuivre l'inscription. Les documents sont également à disposition sur chaque site de la plaine.

Par ailleurs, les parents doivent transmettre au moment de l'inscription les informations relatives à la santé de leur(s) enfant(s). Ces informations constitueront ensuite la fiche médicale de l'enfant, qui sera disponible sur le site d'accueil en cas de nécessité ou d'urgence. Il est donc primordial que les informations transmises par les parents soient complètes et à jour.

- L'accueil du premier jour de la semaine : en début de semaine et pour les enfants qui ne connaissent pas encore le Centre Récréatif, il est demandé que les jeunes enfants soient accompagnés par un parent afin de les sécuriser avant de les confier à l'animateur. Ceci facilitera également l'échange des informations utiles entre les parents et les animateurs/accueillants.

- Le programme de la journée sera communiqué aux parents à la fin de la journée d'accueil, soit oralement, soit via l'affichage du programme à l'entrée du Centre Récréatif.

- Les moments d'échange entre les parents et les animateurs sont privilégiés lors de l'accueil du matin ou au moment des départs. Toutefois, les parents peuvent joindre le coordinateur du Centre Récréatif par téléphone pendant la journée d'accueil au 02/352.98.72 ou au 0470/50.01.97.

Au moment du goûter, les Coordinateurs passent dans chaque groupe afin de consigner dans un carnet toutes les informations à transmettre aux parents à la fin de la journée (ex. : accident, alimentation, sieste, etc.). Un point apparaîtra dans la liste de présence si une information doit être communiquée.

L'accueil des enfants à besoins spécifiques

Le Centre Récréatif se veut inclusif et accueille des enfants à besoins spécifiques. À titre d'exemple, nous accueillons régulièrement des enfants qui résident dans des centres d'hébergement.

Toutefois, l'intégration des enfants à besoins spécifiques n'est pas systématique. Elle fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative, les parents et le personnel compétent de la commune, afin d'envisager la possibilité et la faisabilité de l'accueil de l'enfant. Les parents sont donc invités à prendre contact avec le service ATL préalablement à l'inscription de leur enfant.

Le Projet Pédagogique est élaboré en concertation avec le Pouvoir Organisateur, représenté par le Directeur Général et la Bourgmestre, son personnel administratif et les Coordinateurs du Centre Récréatif.

Waterloo, le 13/03/2026.

Pour le Collège : délibération n°41 du 13 mars 2026

Le Directeur Général,

Fernand FLABAT.

La Bourgmestre,

ADMINISTRATION COMMUNALE DE WATERLOO • BRABANT WALLON •

Florence REUTER.

Le présent Projet Pédagogique a été validé par le Conseil Communal du 30/03/2026